



**Ministère chargé des Transports,
auprès du ministère de la Transition
écologique et solidaire**

**Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière**

Paris, le 20 juillet 2018

Communiqué de presse

Adopter les bons comportements dans les tunnels routiers

Le ministère chargé des Transports et la Délégation à la Sécurité routière lancent 3 films d'information sur les bons comportements à adopter dans les tunnels routiers. Les retours d'expérience montrent en effet que des conducteurs n'ont pas toujours les bons réflexes en cas de panne ou d'incendie dans un tunnel routier.

Face à ce constat, est lancée « *Tunnel mode d'emploi* », une série composée de trois films d'animation. Réalisés par le Centre d'Etudes des Tunnels (CETU), ils présentent de manière pédagogique les principes généraux de circulation et de sécurité qui s'appliquent dans les tunnels routiers français.

Ces films présentent les bons comportements à tenir dans différentes situations.

- **En situation normale de conduite :**

Avant de vous engager dans un tunnel, soyez attentif aux panneaux d'information dans les kilomètres qui précèdent, ainsi qu'à la signalisation à l'entrée du tunnel.

Allumez vos feux de croisement, et aussi l'autoradio pour être rapidement informé en cas d'incident.

En entrant dans le tunnel, adaptez votre conduite en respectant la limitation de vitesse ainsi que les distances de sécurité qui peuvent être particulières. Dans le tunnel, les lumières bleues sur les murs de chaque côté aident à maintenir la distance de sécurité avec le véhicule qui précède.

Dans le tunnel, il est interdit de faire demi-tour, de s'arrêter et de stationner en dehors des emplacements d'arrêt d'urgence prévus à cet effet.

En roulant, repérez les niches de sécurité signalées en orange, où se trouvent un extincteur et une borne d'appel d'urgence. Repérez aussi les issues de secours signalées en vert ; des flèches indiquent l'issue la plus proche, qui peut être une des têtes du tunnel.

- **En cas de panne de son véhicule :**

Avant de vous engager dans un tunnel, assurez-vous qu'aucun témoin d'alarme du tableau de bord du véhicule n'est allumé et que la quantité de carburant est suffisante, en particulier dans les longs tunnels.

Si malgré tout, une panne survient dans un tunnel, allumez vos feux de détresse, arrêtez-vous le plus à droite possible et coupez le contact.

Après avoir enfilé votre gilet jaune, sortez prudemment du véhicule. Si votre véhicule empiète sur la chaussée, posez votre triangle de signalisation (sur autoroute les règles peuvent être différentes).

Marchez, en restant bien sur le trottoir, jusqu'à la niche de sécurité la plus proche pour utiliser la borne d'appel d'urgence ; il y en a tous les 200 mètres.

Suivez les consignes de l'opérateur et attendez l'arrivée des services compétents pour vous dépanner.

- **En cas d'incendie :**

Même si c'est rare, il peut arriver que de la fumée se dégage de votre véhicule. En tunnel, plus encore qu'à l'air libre, il faut réagir vite.

Si la sortie du tunnel est proche, essayez de continuer à rouler.

Mais si la sortie est éloignée ou que le feu se propage, gardez-vous le plus à droite possible et allumez vos feux de détresse. Coupez ensuite le contact, enfiler votre gilet jaune, faites sortir tous les passagers.

Si un extincteur est accessible, vous pouvez essayer de l'utiliser.

Si l'incendie a lieu sur un véhicule devant vous, sortez aussi de votre véhicule.

Dans certains tunnels, une alerte sonore (sirène, message sur l'autoradio) vous prévient également du danger.

Dans tous les cas, ne retournez pas vers votre véhicule

Il faut évacuer le tunnel sans tarder en suivant les flèches vertes qui indiquent la sortie la plus proche. Cela peut être l'entrée ou la sortie du tunnel, ou une issue de secours signalée en vert. Une fois en sécurité, contactez l'opérateur en utilisant la borne d'appel d'urgence et suivez les consignes. Les flèches vertes vous mèneront jusqu'au point de rassemblement pour y attendre l'arrivée des secours.

L'entrée et la circulation des véhicules dans le tunnel sont interdites par un feu rouge clignotant, et parfois aussi par une barrière ou une croix rouge. Il est important de les respecter pour ne pas se mettre en danger.

Retrouvez les films sur le site internet du [CETU](#) et sur la [chaîne YouTube](#) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

<p>Le Centre d'Etudes des Tunnels (CETU) est le centre de compétences du ministère chargé des transports, en charge de l'ensemble des domaines techniques relatifs aux tunnels. Depuis une quinzaine d'années, il consacre une part importante de ses recherches aux facteurs humains et organisationnels de la sécurité en tunnel routier, notamment en cas</p>
--

d'incendie.

Les travaux réalisés ont permis de mieux comprendre le comportement humain en situation d'évacuation dans un tunnel routier. Ils ont notamment montré **l'importance de former et informer les usagers circulant dans ces ouvrages souterrains.**

Des actions de fond ont été réalisées au niveau national dans le domaine de la formation des conducteurs :

- Depuis 2006, les notions relatives aux spécificités de la conduite en tunnel ont été intégrées dans la **formation au permis de conduire** ; des questions, issues d'une banque commune relative aux tunnels et aux passages à niveau, sont ainsi posées lors de l'épreuve théorique générale du permis de conduire (l'examen du « code ») ;

- La **formation des conducteurs professionnels** (transport routier de marchandises ou de voyageurs) intègre désormais également un module spécifique relatif à la conduite en tunnel dans le cadre des formations initiale (FIMO) et continue (FCO).

Localement, des actions de communication et des campagnes d'information sur les spécificités de la conduite en tunnel sont régulièrement réalisées par des exploitants de tunnels, adaptées aux caractéristiques de leurs ouvrages.

Pour tout renseignement, contacter securite.cetu@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse CETU : 04 72 14 34 00

Contact presse MTES : 01 40 81 77 57

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

 [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)